

HL

Bruxelles, septembre 2021

Compte-rendu du Comité de Direction de la FERPA en mode virtuel 8/9/2021

Ont participé : Lajos MAYER, Président, SZEF ; Agostino SICILIANO, Secrétaire Général, UIL-UILP ; Angeles BRIALES, Secrétaire Générale Adjointe, UJP-UGT ; Tino FUMAGALLI, Trésorier, FNP-CISL ; Eliane DE DOBBELEER, CSC- ACV ; Dick DE GRAAF, FNC ; Didier HOTTE, UCR-FO ; Hubert SCHWIND, UCR-CGT ; Werner THUM, ÖGB

Ont assisté également : Henri LOURDELLE, Conseiller Spécial et Jessica MONTIEL, Project Coordinator

Absent.e.s excusé.e.s : Mireille PAUME, Présidente du Comité des Femmes, UCR-CGT et Ivan PERETTI, SPI-CGIL

Après le rappel des habituelles consignes techniques données par Jessica en début de réunion, le **Président, Lajos MAYER** ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres qui participent à la réunion. Puis il fait adopter l'ordre du jour de la réunion, en précisant que, comme il est chargé, les temps de parole seront limités à 4 minutes pour chaque intervention. Il donne ensuite la parole à **Dick De GRAAF** pour rendre hommage à Roel DE VRIES de la FNV, qui a siégé au Comité de Direction et au Comité Exécutif de la FERPA pendant de nombreuses années et qui est décédé le 18 août 2021, à l'âge de 78 ans. Une minute de silence à sa mémoire est ensuite observée.

Puis, le Président donne la parole à **Henri** pour présenter le **Projet de Manifeste**, tel qu'il a été amendé par le dernier Comité Exécutif de la FERPA en juin dernier. Henri précise qu'il ne s'agit pas de rouvrir un nouveau débat sur le contenu mais de vérifier si cette version amendée qu'il a envoyée après la réunion qu'il vient de mentionner, convient aux membres du Comité de Direction. En effet nous sommes arrivé.e.s au terme d'un travail entrepris depuis deux ans, il faut maintenant passer à la suite, c'est-à-dire, décider :

- du mode de diffusion du Manifeste et auprès de qui ? C'est le Secrétaire Général qui interviendra sur ce point
- des priorités à dégager
- et des moyens d'actions.

Ce sont sur ces points que le Comité de Direction est amené aujourd'hui à se prononcer pour présenter ces propositions à l'Assemblée Générale de Mi-mandat et pouvoir les faire adopter. Dans le petit **débat** qui suit cette courte introduction, l'ensemble des intervenant.e.s remercie tout d'abord Henri pour ce document tout à fait acceptable aujourd'hui, certes toujours perfectible – mais il faut savoir s'arrêter -qui reflète bien le travail collectif qu'il a coordonné et la synthèse qu'il a ainsi réalisée. Sous réserves de deux remarques de forme à la page 2 et à la page 14/15 (dans la version anglaise ?), le Projet de Manifeste est adopté à l'unanimité.

Bien sûr, il pourra encore être « amélioré » par l'AG de Mi-mandat.

Henri remercie les membres pour leur soutien au Projet de Manifeste.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV, UCR-FO, ÖGB, UJP-UGT, CSC-ACV, UCR-CGT, SZF (le Président).

Puis le **Président** donne la parole au **Secrétaire Général** pour présenter ses propositions concernant la **diffusion du Manifeste** quand il aura été adopté par l'AG de Mi-Mandat.

Le Secrétaire général commence tout d'abord par souhaiter la bienvenue à Ana MARTINEZ LOPEZ qui vient d'intégrer le Comité de Direction de la FERPA, en remplacement de Metka ROKSANDIC qui a démissionné.

Il souligne à propos des absences de ce jour de certains membres du Comité de Direction qu'il est important d'éviter les superpositions de responsabilités, notamment nationales, pour être disponible pour les engagements européens.

Revenant au Projet de Manifeste, il souligne l'excellent travail réalisé par toutes et tous et qu'il convient maintenant de faire connaître ce document aux participants à l'AG de Mi-Mandat. Une fois validé par l'AG, il faudra envisager sa divulgation. Il souligne que c'est la première fois que nous avons un Manifeste de ce genre. Il convient donc de l'envoyer aux différentes Institutions Européennes, à la CES et dans les différents pays. Il propose alors que cet envoi soit accompagné non pas de la seule signature du Secrétaire Général, mais d'une lettre signée par tous les Présidents/Secrétaires Généraux (selon le cas) de la FERPA, avec leur non et celui de leur organisation. Cela donnera de la visibilité à la FERPA mais aussi à ses organisations, dans les différents pays. L'objectif est de rendre plus efficace et plus visible la FERPA.

Dans le **débat** qui suit cette proposition du Secrétaire Général, l'ensemble des membres donne son accord à cette proposition, y ajoutant que le Manifeste devrait être sur le site. Certains proposent de l'envoyer également aux organisations qui ne sont pas proches de la FERPA, pour leur montrer ce qu'elle fait. Certains proposent d'aller plus loin -débordant, toutefois, sur l'un des points suivants à savoir, les actions à entreprendre- et de rencontrer certains Parlementaires européens, sensibilisés à cette cause, voire avec le Commissaire Nicolas SCHMIT, pour leur montrer comment pour la FERPA et les personnes retraitées se traduit le Socle Européen des Droits Sociaux. De même, il faudrait profiter de la Journée Internationale des personnes âgées du 1^{er} octobre 2022, pour poursuivre notre action.

Dans sa **réponse**, le **Secrétaire Général** souligne que la démarche de la FERPA comporte deux volets :

- la diffusion du Manifeste
- et la stratégie, c'est-à-dire les actions possibles, pour impliquer les Institutions, tout en soulignant que nous aurons besoin d'alliés.

La diffusion du document est nécessaire mais n'est pas suffisante. Après sa publication, il faudra entreprendre des actions pour faire appliquer nos demandes et nos priorités.

« Utilisons, dit-il, toutes nos relations, y compris nos relations personnelles ».

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV, UJP-UGT, UCR-CGT, UCR-FO

Le **Président** donne ensuite la parole à **Henri** pour parler des **priorités**.

Celui-ci indique tout d'abord qu'à la suite de la réunion du Comité Exécutif de la FERPA du mois de juin, il avait envoyé un courriel aux membres du Comité de Direction pour leur demander qu'elles étaient leurs propositions concernant les priorités à mettre en œuvre et quels moyens d'actions mettre en œuvre. Il leur avait proposé de répondre jusqu'au 26 août, malheureusement, il n'a reçu aucune réponse. Aussi, le Secrétariat a-t-il réfléchi et il formule aujourd'hui, quelques propositions. Concernant les priorités, il est un fait que tous les thèmes abordés dans le Projet de Manifeste sont importants et pertinents, notamment dans la période dans la période actuelle. Mais nous ne pouvons pas nous mobiliser sur tous les sujets à la fois, sous peine de nous disperser et de n'en aborder, en fait, aucun correctement. Par ailleurs nos moyens, notamment humains sont limités et dans nos pays respectifs, nous avons aussi nos

engagements et nos mobilisations spécifiques parfois. Il a semblé toutefois que le sujet qui pourrait être fédérateur pour la FERPA et qui est à la base de tous les autres, c'est celui qui porte sur les pensions, la pauvreté des personnes âgées et l'instauration d'un minimum vieillesse, partout en Europe, d'un montant- donc au-dessus du seuil de pauvreté – qui permette aux personnes retraitées et âgées de vivre dignement. La CES milite pour l'instauration d'un salaire minimum en Europe, en relation avec cette revendication, la FERPA demande avec force l'instauration d'une pension minimale digne dans toute l'Union. Quand la FERPA parle d'une pension minimale, il ne s'agit pas pour elle de revendiquer une « somme » identique pour toutes les personnes âgées et retraitées à travers l'Europe, mais de fixer un critère de référence commun, comme un certain pourcentage du PIB. Pourquoi cette référence au PIB ? Parce que le PIB traduit la richesse du pays concerné. Quand il augmente, il est normal que les personnes retraitées et âgées profitent des fruits de la croissance. Mais ce pourrait être un autre paramètre, le plus pertinent possible, à fixer ensemble. Mais l'important aujourd'hui, c'est que le Comité de Direction s'engage sur une priorité à soumettre à l'AG de Mi-Mandat.

Dans le **débat** qui suit cette présentation, l'ensemble des interventions soulignent que, effectivement, la question des pensions et du minimum de pensions est une priorité fondamentale – certains parlent de « cheville ouvrière » - et qu'elle conditionne tous les autres sujets (accès à la santé, au logement décent, à l'énergie, etc...). Il y a le niveau des pensions et leur indexation. Certains font remarquer, pour illustrer cette priorité, que dans leur pays, une étude indépendante a montré que les pensions ont baissé et qu'elles vont continuer de le faire : il s'agit en quelque sorte d'une pauvreté grandissante « programmée ». Dégager une priorité ne signifie pas toutefois, ignorer le reste, ce qui veut dire que la FERPA, selon les moments et les opportunités, peut toujours s'inscrire dans d'autres initiatives européennes avec son logo. Enfin, un membre s'interroge sur la référence au PIB. Le **Secrétaire Général** souligne que la **FERPA** a défini une ligne politique claire avec le Projet de Manifeste et la priorité et qu'ensuite, il faut définir des actions. Quand on parle de pension minimum, il ne faut pas oublier les services financés auxquels les personnes retraitées et âgées peuvent avoir accès dans certains pays. L'objectif est que les personnes âgées et retraitées bénéficient de moyens et de ressources leur permettant de vivre une existence digne et qui les situent au-dessus du seuil de pauvreté. Il faudra ensuite voir comment faire pour arriver à concrétiser cet objectif. Ce sera le travail des Comités Exécutifs qui suivront l'AG de Mi-mandat ; Quoiqu'il en soit, le Comité de Direction donne son accord pour soumettre à l'AG, comme première priorité, la mobilisation sur les pensions, la lutte contre la pauvreté des personnes âgées et retraitées et l'instauration d'un minimum vieillesse décent permettant de vivre une existence digne.

Dans sa **réponse**, **Henri** remercie tout d'abord les collègues pour leurs interventions et leurs riches contributions à la discussion. Il remercie également pour l'accord qu'il y a eu pour soumettre à l'AG, comme première priorité, la question des pensions et l'instauration du minimum vieillesse. La question essentielle est de savoir ce qui reste comme revenu à la personne retraitée ou âgée lorsqu'elle a fini d'assurer toutes les dépenses auxquelles elle doit faire face (santé, logement, énergie, etc...). Comment fixer le minimum vieillesse ? Comme il l'a dit, la référence au PIB est une possibilité, il en existe d'autres. Cela fera l'objet de nos discussions ultérieures pour concrétiser nos demandes. Mais ajoute-il, « sans que cela prenne deux ans ! » Il conviendra donc très rapidement de définir une méthode de travail et de débat et déboucher sur des réponses concrètes.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV, UCR-FO, UCR-CGT, CSC-ACV, CC.OO.

Ensuite la parole est redonnée de nouveau à **Henri** sur les **actions** à mettre en œuvre pour appuyer le Manifeste et tenter de faire aboutir nos revendications. L'exercice est délicat, car nous avons beaucoup d'idées, d'envies, mais il faut tenir compte de nos moyens tant humains que financiers. Le Secrétariat propose pour commencer quelques pistes de réflexion aux membres du Comité de Direction qui, dans un premier temps peuvent paraître modestes, mais qui ne sont que l'amorce de notre stratégie. De plus, elles rejoignent quelques-autres déjà évoquées dans le débat précédent. La première proposition consiste à rédiger un tract en direction des militant.e.s pour exposer et expliciter nos demandes, avec un appel à la mobilisation pour soutenir nos revendications. Ensuite, organiser, lors de la Journée Internationale des Personnes âgées du 1^{er} octobre 2022, une mobilisation FERPA, à la fois

- au niveau national, sous des formes à décider, par les organisations membres
- et au niveau européen, sous la forme d'une délégation, composée des membres du Comité de Direction et du Secrétariat, qui se rendrait à la Commission et au Parlement européen, pour remettre notre Manifeste et nos revendications pour un minimum de pension et des retraites qui permette à toutes les personnes retraitées et âgées de mener une vie digne et pouvoir participer pleinement à la vie sociale.

Dans le **débat** qui s'engage ensuite, l'ensemble des membres qui interviennent soutiennent la proposition de la journée d'action le 1^{er} octobre 2022 en insistant notamment sur la nécessité de s'y préparer longtemps à l'avance et de bien « orchestrer » les différentes initiatives qui seront envisagées ce jour-là. Le tract, qui devra être traduit dans toutes les langues, présentant à la fois nos revendications et appelant à la mobilisation, apparaît comme une nécessité.

Certains proposent également une affiche. Une suggestion est aussi émise d'inclure le Secrétaire Général de la CES dans la délégation qui rencontrera les responsables européens. Cette dernière proposition suscite des réserves, car les membres craignent que si le Secrétaire Général de la CES est dans la délégation, c'est lui que les médias vont voir et cela risque d'occulter la FERPA et son Secrétaire Général. Bien évidemment, ces propositions seront soumises à l'AG de Mi-mandat.

Le **Secrétaire Général** intervient pour indiquer qu'il est essentiel d'organiser et de réussir la mobilisation pour soutenir le Manifeste. Le Comité Exécutif des 1^{er} et 2 décembre qui suivra l'AG sera consacré à la mise en œuvre des actions de mobilisation, que ce soit à l'occasion de la Journée Internationale des Personnes âgées du 1^{er} octobre 2022 ou de la Journée Mondiale de la Santé du 7 avril 2022. Il estime que la CES pourra accueillir nos revendications, mais il faudra convaincre le Secrétaire Général, car il est important d'avoir leur soutien. Ce sera un parcours qui va demander beaucoup de travail.

Puis le Secrétaire Général évoque la réponse de la FERPA au document de la Commission sur les pensions et les soins de longue durée. Il s'étonne toutefois de la réaction des organisations françaises à ce sujet. Il rappelle qu'il a fallu répondre dans un laps de temps très court et il aurait apprécié que plutôt que d'envoyer des courriels, les collègues français téléphone préalablement pour avoir des explications, notamment si une phrase ne convenait pas. Il insiste pour dire que personne ne remet en cause les systèmes existants et que rien dans ce qu'a écrit la FERPA permet de supposer une telle remise en cause.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UJP-UGT, FNV, UCR-FO, UCR-CGT, CSC-ACV

Puis le point de **l'agenda de l'AG de Mi-mandat** est abordé. L'avant projet est présenté par le **Secrétaire Général** ordre du jour s'affichant sur l'écran. Un point interroge les membres : concernant la rotation des organisations belges au Comité de Direction, déjà abordée lors d'une autre réunion du Comité de Direction et reportée, qui doit s'opérer à l'occasion de l'AG, faut-il en faire un point spécifique de l'ordre du jour ? Il est fait remarquer que jusqu'ici cela s'est toujours fait dans la pratique et qu'il n'y a pas, pour l'heure, de règlement spécifique dans les textes de la FERPA. Ne faudrait-il pas plutôt attendre la discussion qui aura lieu au sein du Groupe de travail qui étudiera les modifications statutaires éventuelles, plutôt que de rouvrir un énième débat sur les statuts ? L'AG confirmera l'existence de ce Groupe de travail.

Concernant cette rotation, il est fait remarquer que les collègues belges proposant un homme (Luc) en remplacement d'une femme (Eliane), le Comité de Direction va perdre une femme. Le **Secrétaire Général** estime, comme cela a toujours été le cas, qu'un vote est fondamental, car les membres du Comité de Direction sont élus, et donc, le Secrétaire Général demandera de ratifier cette permutation.

Un membre s'interroge pour savoir s'il y aura un compte-rendu des travaux du Comité des Femmes ? Il lui est répondu par l'affirmative et ce point est, donc, ajouté à l'ordre du jour.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV, UCR-CGT, UCR-FO, UJP-UGT

Dans le cadre des **questions diverses**, le **Président** prend tout d'abord la parole pour présenter les réunions sur le **Futur de l'Europe** auxquelles il a participé au titre de la FERPA. Il estime que ce sont des réunions très importantes pour faire passer les actions et les priorités de la CES et de la FERPA.

Puis le **Secrétaire Général** intervient pour rendre compte de la réunion à laquelle il a participé sur « **l'Avenir de la CES** ». Il s'agit d'une discussion sur une nouvelle organisation de la CES pour la relancer. Un questionnaire avait préalablement été envoyé à tous les membres et la FERPA y a, de son côté, répondu. Aux dires du Secrétaire Général, ce fut une réunion très utile, même si dans les propositions reçues, il n'y en a pas eu de très novatrices. Au sein de la FERPA, il est important de prendre davantage conscience de ce qui se passe au niveau européen. Les événements européens devraient être mieux pris en compte, c'est pour cela que l'on change parfois les dates de réunions. On a tendance à penser « niveau national » et pas assez « niveau européen ». Parfois dans les réunions de la CES, on a n'a pas toujours de vrais débats : on parle beaucoup, mais on n'écoute pas assez les autres.

Il y a accord pour dire que la CES devrait être plus « inclusive » et notre objectif c'est bien « notre » inclusion « dans » la CES. Il ne suffit pas de dire, on « veut » changer », mais bien, on « doit » changer.

Le Secrétaire Général termine son intervention en rappelant que lors du Comité Exécutif de décembre, sera adressé tout ce qu'on a décidé à l'AG de Mi-Mandat et il rappelle que la FERPA défend tous les systèmes de pensions nationaux et tient toujours compte de la diversité entre les pays

Ainsi **se termine** la réunion du Comité de Direction. Le **Président** remercie les membres pour leur active participation. Il remercie également les interprètes et les membres du staff de la CES pour leur assistance et leur aide techniques.

Henri